

MARS 2023

# PROJET ÉOLIEN PARTICIPATIF À L'ÉTUDE

NANCRAY (25)



## LE MOT DU MAIRE

Chères Nangréennes, chers Nangréens,

Après plus d'un an d'études environnementales, acoustique, techniques et paysagère, de nombreuses réunions entre les élus de Nançray et l'équipe Opale EN ; le schéma d'implantation des éoliennes a été validé. La définition de ces emplacements est le résultat d'un travail de compilation de plusieurs paramètres : la prise en compte des différents enjeux relevés par les études, les orientations des services de l'Etat et une réflexion avec l'ONF pour une meilleure compatibilité avec la gestion forestière.

Nous souhaitons désormais vous présenter les résultats de ce travail et l'ensemble des réflexions qui ont permis d'aboutir à ce projet d'implantation. Ainsi, avec l'équipe d'Opale, nous organisons une consultation des habitants, à partir du 17 mars.

Nous espérons que vous serez nombreux à y participer via le site : <https://parc-eolien-nancray.fr> ou que nous aurons l'occasion d'échanger sur ce projet lors des trois permanences prévues. L'ensemble des modalités de participation sont précisées plus bas.

Depuis les premières réflexions, nous souhaitons donner à ce projet une vraie dimension participative, permettant d'associer financièrement l'ensemble du territoire et de

faire bénéficier de la valeur qui sera générée par la vente d'électricité produite au plus grand nombre. Ainsi, nous avons travaillé sur le modèle financier permettant à la commune de devenir actionnaire de la société de projet Nançr'Eole et nous avons décidé de bénéficier de cette opportunité.

Nous avons aussi prévu la possibilité que les communes limitrophes à Nançray et GBM puissent intégrer cette société de projet. A terme, et dès l'autorisation du projet éolien, l'ensemble des habitants et entreprises du territoire pourront investir dans ce projet. 40% du parc éolien pourra ainsi être détenu par des acteurs locaux.

Enfin, au-delà de l'intérêt financier évident pour notre village, la crise énergétique actuelle, les bouleversements climatiques qui s'amplifient, les décisions gouvernementales d'accélérer le développement des énergies renouvelables confirment encore un peu plus, tout l'intérêt de ce projet. Il sera l'une des contributions majeures de notre territoire à la nécessaire transition écologique.

**Le Maire, Vincent FIETIER**

## CONCERTATION PRÉALABLE DU VENDREDI 17 MARS AU MERCREDI 5 AVRIL 2023

À leur initiative, Opale Energies Naturelles et les élus de Nançray organisent une concertation préalable. Elle permettra d'informer les habitants du territoire au sujet du projet éolien Nançr'Eole et de recueillir leur avis.

### PENDANT CETTE PÉRIODE, VOUS ÊTES INVITÉS À

Consulter le dossier de présentation du projet et les photomontages mis à disposition en mairie de Nançray, aux horaires habituels d'ouverture et sur le site internet du projet :

[parc-eolien-nancray.fr](https://parc-eolien-nancray.fr)

Venir poser vos questions aux élus et à l'équipe d'Opale au cours de l'une des 3 permanences organisées en mairie de Nançray :

- ▶ Vendredi 17 mars 2023 de 17h à 20h
- ▶ Mercredi 22 mars 2023 de 17h à 20h
- ▶ Samedi 1<sup>er</sup> avril 2023 de 9h à 12h

Faire part de votre avis :

- Sur un registre papier mis à disposition en mairie, pendant les permanences et horaires habituels d'ouverture au public
- Par courrier, mentionnant votre nom et lieu de résidence, et adressé à la mairie de Nançray
- Par voie électronique, sur le site Internet du projet

Dans un délai de trois mois après la fin de la concertation, un bilan sera publié sur le site internet du projet et disponible en mairie de Nançray.

## Un réchauffement climatique mondial, des répercussions locales

Il est désormais incontestable que le réchauffement climatique s'accélère et les derniers rapports du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) parus en août 2021, novembre 2021 et avril 2022 alertent sur l'urgence d'agir pour tenter d'enrayer l'emballement des températures. Ce défi implique notamment une vraie transformation de notre gestion de l'énergie. Deux axes sont essentiels : réduire la consommation globale d'énergie et changer de modèle énergétique pour limiter le recours aux énergies fossiles, très émettrices de CO<sub>2</sub>.

Le développement de la production d'électricité renouvelable est un élément clé de la solution.

Pour dimensionner ce changement de modèle, RTE, le gestionnaire du réseau de transport de l'énergie en France propose 6 scénarios différents d'un mix énergétique équilibré. Quelque soit ce scénario, il sera nécessaire de multiplier, à minima par 2,5 la puissance installée éolienne, même en cas de relance du nucléaire.

Aussi, le gouvernement français a souhaité légiférer en ce sens pour encadrer et accélérer le développement de ces projets. Ainsi, une loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables a été adoptée le 7 février 2023.

Dans ce contexte, et alors que le projet éolien Nancr'Eole est l'une des rares zones de faisabilité à l'échelle de Grand Besançon Métropole, il se présente comme une véritable opportunité pour le territoire d'apporter sa contribution à la nécessaire transition énergétique.

Les 3 éoliennes de Nancray permettront en effet de produire **l'électricité nécessaire pour l'alimentation de 14 000 personnes.**



## Des revenus réguliers pour la commune de Nancray

Alors qu'une renégociation de la dette a été réalisée par le conseil municipal élu en 2020, le budget communal de Nancray reste fragile. De plus, avec la dégradation de l'état sanitaire des forêts, les recettes générées par l'exploitation forestière vont diminuer alors que s'accroîtront les besoins en entretien et en repeuplement forestier.

En accueillant sur ses terrains communaux 3 éoliennes d'une puissance unitaire de 4,2MW, la commune de Nancray bénéficiera de retombées économiques régulières et pérennes, estimés à 86 000 €/an (63 000 € de loyers + 23 000 € de fiscalité). Cela permettra de compenser les pertes de revenus de l'exploitation forestière.

À ces revenus locatifs et fiscaux, s'ajoutent le versement de mesures d'accompagnements, à la construction du projet, qui

permettra le financement de projets locaux de développement durable. Pour le projet Nancr'Eole, le budget alloué à ces mesures se monte à 350 000 €. Les élus sont en cours de réflexion sur les projets communaux qui pourraient être mis en œuvre avec cette enveloppe. Plusieurs pistes ont été évoquées :

- l'isolation de bâtiments communaux
- la replantation de parcelles forestières victimes du réchauffement climatique (scolytes, stress hydrique, ...)
- etc.

À noter que d'autres collectivités bénéficieront également de la fiscalité, Grand Besançon Métropole, le département du Doubs et la Région Bourgogne-Franche-Comté.

## Un projet participatif pour amplifier les retombées locales

En plus de ces retombées locatives classiques, Opale EN a proposé, dès les premières réflexions sur le projet, de bénéficier d'un développement participatif, comme la loi de transition énergétique pour une croissance verte le rend possible depuis 2015. Ce modèle financier permet aux collectivités de s'associer à Opale EN et de **devenir actionnaire de la société de projet en acquérant 20% des parts de celle-ci.** Cette perspective répondait aux attentes de la commune de Nancray d'être partie prenante du projet éolien développé sur son territoire et également d'assurer une répartition équitable des ressources financières que représente un tel projet.

Ainsi, actionnaire dès la phase d'études dans la société de projet, à hauteur de 20 % du capital, la commune de Nancray profitera de sa forte prise de valeur une fois l'autorisation préfectorale obtenue. En phase de financement du projet, la commune de Nancray, détentrice de 20% de droits à construire, aura alors

la possibilité de vendre une partie de ses parts à des acteurs locaux : habitants de la commune et des communes voisines, entreprises, collectivités, etc. L'ensemble des acteurs qui souhaiteront investir dans la construction du parc bénéficieront alors directement des retombées financières liées à la vente d'électricité produite.

Opale s'engage également à céder 20% supplémentaires de ses parts à des acteurs publics à l'occasion de la levée de fond, en phase de financement du projet. Ainsi, **40% du parc éolien pourrait être détenu par des citoyens, entreprises, collectivités locales, qui bénéficieront alors des dividendes générés par la revente d'électricité produite.**

En détenant jusqu'à 40% du parc éolien, le territoire s'assure également de rester associé à la gouvernance du parc, pendant toute sa durée de vie.

## L'emplacement des éoliennes

De nombreuses études techniques, environnementales, acoustique, paysagère ont été menées depuis 15 mois et se poursuivront jusqu'à mi-2023. Une synthèse des premiers résultats de ces études sera disponible lors de la concertation préalable, dans le dossier de présentation du projet.

La définition du schéma d'implantation des éoliennes s'est construite ainsi de manière progressive, au fur et à mesure des résultats des différentes études, des contraintes techniques, prenant en compte également les enjeux définis par les différents services de l'Etat, ainsi que les volontés et recommandations des élus et de l'ONF, discutées au fil des différents comités de pilotage.

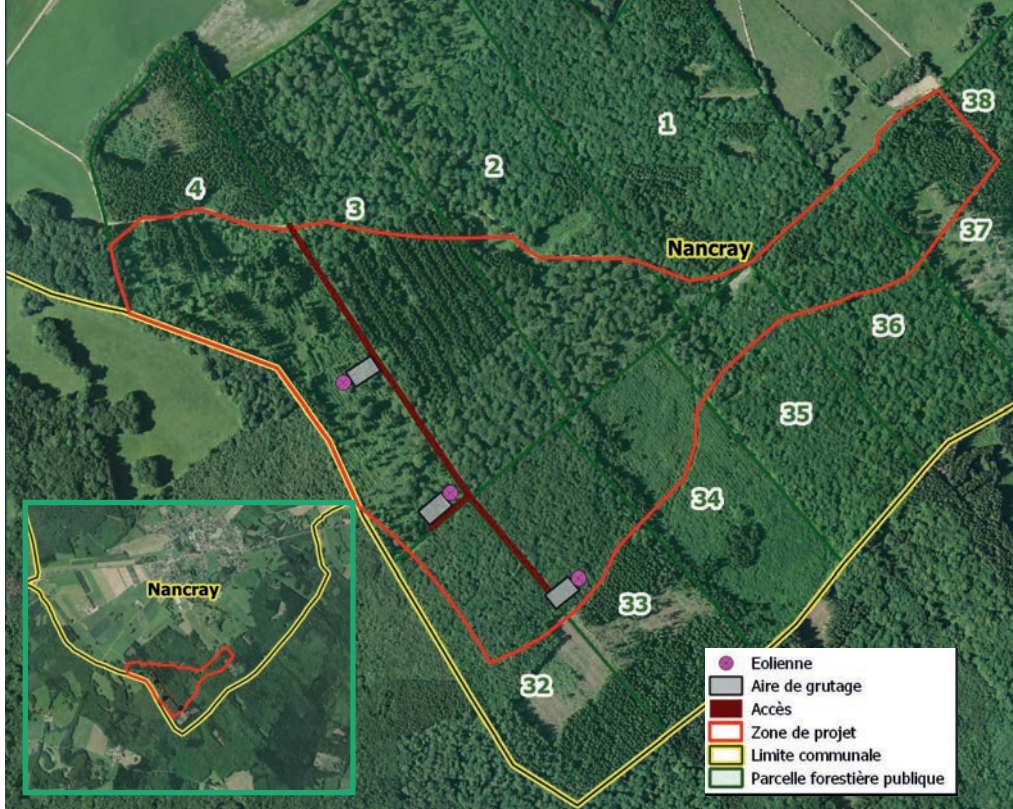
Plusieurs paramètres clés ont été pris en compte dans ce travail de définition du schéma d'implantation des éoliennes :

- les contraintes aéronautiques
- les servitudes radio-électriques
- l'éloignement du périmètre présentant un fort taux d'indices karstiques
- la topographie du site
- le contexte forestier et les enjeux environnementaux

**Un soin particulier a été apporté à l'intégration du projet Nancr'Eole dans le paysage.** Ainsi, le schéma d'implantation retenu a été conçu pour limiter l'emprise du projet ; il comporte 3 éoliennes positionnées en une seule ligne compacte, d'orientation Nord-Sud, positionnée à l'Ouest de la zone de projet.

Ce schéma d'implantation permet également de renforcer un **accès unique, linéaire, qui permettra une réelle amélioration de la desserte forestière.** Des échanges avec l'ONF ont permis de prévoir également qu'il soit poursuivi après l'éolienne la plus au sud pour rejoindre le chemin forestier existant et ainsi permettre un bouclage au sein du massif. En combinant l'ensemble de ces données, plusieurs variantes d'implantation ont été étudiées et présentées aux élus. L'implantation retenue constitue un compromis entre moindre impact sur l'environnement (limitation du défrichage, éloignement des zones à dolines, prise en compte du contexte forestier) et une insertion paysagère compacte.

Projet	3 éoliennes
Puissance totale	12,6 MV
Hauteur bout de pale	200 m
Accès	Pas de création, renforcement uniquement
Défrichage total estimé	1,5 ha
Production équivalente à la consommation de	14 000 personnes
Émissions évitées de CO <sub>2</sub>	15 000 tonnes/an
Soit l'équivalent des émissions annuelles de	12 000 voitures



## Limiter les emprises sur la forêt

Une attention particulière a été portée aux emprises du projet sur la forêt. Afin de limiter les défrichements, il a été proposé de positionner les 3 éoliennes le long d'un accès principal en ligne droite. Cet accès, qui sera renforcé sur une largeur de 6 m permettra, sans défrichage, le passage des convois exceptionnels qui livreront les éléments constitutifs des éoliennes, ainsi que le passage des engins ONF (grumiers, engins de débardage) dans le cadre de la gestion sylvicole.

De la même façon, et afin de limiter encore les coupes, le stockage des composants d'éoliennes, et notamment des pales qui se fait habituellement au pied des mâts, est prévu à l'extérieur de la forêt.

## Un reboisement local des surfaces défrichées

Les surfaces empierrées nouvellement créées pour les aires de grutage du parc éolien représenteront environ 35 ares par éolienne, soit pour 3 éoliennes : **0,15 % de la surface globale de la forêt communale de Nancray.** Elles pourront être mises à profit en tant qu'aires de stockage du bois dans le cadre de la gestion forestière.

Ces surfaces défrichées feront l'objet d'une compensation en replantation locale selon un coefficient multiplicateur fixé par la DDT, en fonction de la qualité des bois coupés. Opale s'est engagé à appliquer un coefficient de 2 minimum.

**Si le parc éolien nécessite le défrichage de 1,5 ha, Opale s'engage donc à financer le repeuplement de minimum 3 ha sur le massif forestier de Nancray.** Des discussions sont en cours avec l'ONF pour flécher les parcelles qui pourraient bénéficier de cette compensation.

À noter que la commune de Nancray a déjà coupé plus de 60 ha d'épicéas scolytés au cours des 3 dernières années notamment à proximité de la zone d'étude et que de nombreux peuplements (hêtres, frênes) sont en souffrance. Ces parcelles seront privilégiées pour le repeuplement.



Nancray | rue du stade

DISTANCE À L'ÉOLIENNE LA PLUS PROCHE : 1 200 m



Nancray | Croisement rue des Châteaux

DISTANCE À L'ÉOLIENNE LA PLUS PROCHE : 2 390 m



Nancray | Croisement rue de Vaire / rue des Groseillers

DISTANCE À L'ÉOLIENNE LA PLUS PROCHE : 2 170 m

Plus de photomontages disponibles dans le cadre de la concertation préalable.

## Les prochaines étapes du projet Nancr'éole

Études de terrain, scénarios d'implantation, élaboration du partenariat financier

Concertation Préalable

2021 - 2023

DÉVELOPPEMENT DU PROJET

Dépôt du dossier auprès des services de l'État

Enquête publique

12 À 18 MOIS

INSTRUCTION PAR L'ÉTAT

Décision préfectorale

18 MOIS

PRÉ-CONSTRUCTION & CONSTRUCTION

Mise en service

30 ANS

EXPLOITATION

6 MOIS

DÉMANTÈLEMENT

**PROCHAINE ÉTAPE**  
dépôt de la demande d'autorisation environnementale en préfecture du Doubs à l'été 2023.

### OPALE ENERGIES NATURELLES, ACCOMPAGNATEUR AU DÉVELOPPEMENT DU PROJET

Opale EN est une entreprise indépendante, basée à Fontain (25) qui accompagne depuis plus de 14 ans les territoires dans leur transition énergétique ; via le développement, la construction et l'exploitation de projets d'énergies renouvelables : éolien, biogaz, photovoltaïque. L'équipe dispose d'une expérience reconnue dans le développement de projets éoliens en milieu forestier et mobilise le savoir-faire de ses 53 collaborateurs

dans un but commun : développer des projets respectueux des territoires.

Le rôle d'Opale est de prendre en compte l'ensemble des enjeux techniques, environnementaux et paysagers pour concevoir le projet de moindre impact, en adéquation avec les politiques locales d'aménagement et de valorisation du territoire

opale

www.opale-en.com



Pour toute question, l'équipe d'Opale se tient à votre disposition : [coralie@opale-en.eu](mailto:coralie@opale-en.eu) - 03.81.61.66.88

Restez informés de toute l'actualité du projet en vous connectant sur le site Internet

<https://parc-eolien-nancray.fr/>